

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0429/PR/SEL portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti.

n° 2012-0429/PR/SEL

Ministère

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉE DU LOGEMENT

Date de publication

11 juillet 2012

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2012

Date du numéro

15 juillet 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°13/AN/98/4ème Ldu 11 mars 1998 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°99-0èè/PR/MFEN du 8 juin 1999 portant réforme des Sociétés d'Etat, des Sociétés d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial

VU Le Décret n°99-117/PRE du 27 juillet 1999 portant rachat par l'Etat djiboutien des parts détenues par l'Agence Française de Développement dans le capital de la Société Immobilière de Djibouti

VU Le Décret n°00-015/PR/MHUEAT du 13 janvier 2000 portant modification du statut de la Société Immobilière de Djibouti

VU Le Décret n° n°2011-0066/PR du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°11/EAP/PL/ L du 8 août 1956 portant création de la Société Immobilière de Djibouti

SUR Proposition de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement chargée du Logement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Les membres du Conseil d'Administration de la Société Immobilière de Djibouti sont désignés comme suit : M. Dini Abdallah Omar Secrétaire Général du Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Environnement ; M. Mohamed Ali Hassan Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ; M. Faisal Mohamed Hadi Secrétaire Général de la Chambre de Commerce de Djibouti ; M. Abdourahman Mohamed Guelleh Maire de la ville de Djibouti ; M. Kadir Abdallah Youssef Directeur du Fonds de l'Habitat ; Mme Mariam Hamadou Directrice de l'Economie ; M. Rastam Ahmed Ayeh, Assistant

du Directeur de Cabinet de la Présidence ;M. Rami Kassim Said Conseiller Technique, Représentant de la Primature ;M. Ahmed Moussa Hamad, Représentant du personnel de la SID.

Article 2

Les membres du Conseil d'Administration éliront le président et le vice- président lors de la première réunion.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une période de trois (3) ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 4

Le Conseil d'Administration se réunit deux fois par an sur convocation de son président.

Article 5

Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH